

**EXTRAIT du
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 3 octobre 2023

Présidence de Monsieur Bernard COMBES, Maire

L'an deux mil vingt-trois et le trois octobre à 18 heures le Conseil Municipal de la Ville de TULLE, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Bernard COMBES.



N°25

Etaient présents : M. Bernard COMBES, Maire, M. Jacques SPINDLER, Mme Sylvie CHRISTOPHE, M. Michel BOUYOU, Mme Stéphanie PERRIER, M. Fabrice MARTHON, Mme Sandy LACROIX, M. Jérémy NOVAIS, M. Stéphane BERTHOMIER, Maires - Adjoint, Michel BREUILH, Mme Christèle COURSAT, Mme Yvette FOURNIER, Mme Christine BUISSON-COMBE, M. Yvon DELCHET, M. Gérard FAUGERES, Mme Zohra HAMZAOUI, M. Serge HULPUSCH, Mme Christine DEFFONTAINE, Mme Aïcha RAZOUKI, M. Sébastien BRAZ, M. Raphaël CHAUMEIL, M. Henry TURLIER, M. Pierre DESJACQUES, M. Dorian LASCAUX soit 24 Conseillers municipaux formant la majorité des membres en exercice.

Etaient représentés : Mme Christiane MAGRY-JOSPIN par Mme M. Christine DEFFONTAINE, M. Pascal CAVITTE par M. Bernard COMBES, Mme Ana-Maria FERREIRA par M. Fabrice MARTHON, M. Patrick BROQUERIE par M. Jacques SPINDLER, M. Clément VERGNE par M. Jérémy NOVAIS, Mme Anne BOUYER par M. Dorian LASCAUX,

Etaient absents : Mme Ayse TARI, Mme Micheline GENEIX à partir de 19h30, M. Grégory HUGUE

Monsieur Jérémy NOVAIS remplit les fonctions de secrétaire de séance.

Versement d'une subvention d'investissement à l'Association Des lendemains Qui Chantent

Le Conseil Municipal,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu le budget communal,
- Considérant que dans le cadre du plan national d'amélioration de la performance énergétique des équipements, l'Association Des Lendemains Qui Chantent, en charge de la gestion et de la programmation de la salle des musiques actuelles, va équiper l'ensemble des matériels scéniques avec des LED,
- Considérant que l'association va bénéficier d'aides exceptionnelles accordées par la DRAC, le Centre National de la Musique et la Région Nouvelle Aquitaine pour équiper l'ensemble des matériels scéniques avec des LED,
- Considérant que la Ville de Tulle souhaite accompagner cette association en versant une subvention d'investissement de 15 000 euros correspondant à environ 13% de la dépense),

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

1 - Décide de verser une subvention d'investissement de 15 000 € en faveur de l'Association Des Lendemains Qui Chantent.

2- La dépense en résultant sera inscrite au budget de la Ville.

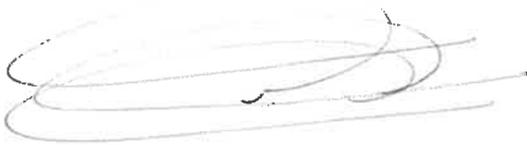
3- Précise que le matériel scénique est la propriété de l'association et que c'est la Ville de Tulle qui prend en charge les frais d'électricité.

4- La présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif qui peut être saisi par l'application Télérecours citoyen accessible sur le site www.telerecours.fr

 Le Maire,
Bernard COMBES

Le secrétaire de séance

Jérémy NOVAIS



Transmis au Contrôle de Légalité le : 06 OCT. 2023
Date et ref de l'accusé de réception : 06 OCT. 2023
DLS - 03/10/2023